

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 6 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DASCO 47G subvention (3000 euros) à l'association « Comité International des Jeux Mathématiques » (5e) pour la diffusion de la culture mathématique auprès des élèves parisiens et l'organisation du salon des jeux mathématiques.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, lui propose l'attribution d'une subvention à l'association « Comité International des Jeux Mathématiques » (5e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association « Comité International des Jeux Mathématiques » (CIJM) 11, rue Pierre et Marie Curie (5e) (19087) (2017-07248).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, fonction 221, ligne DF80002, du budget de fonctionnement du Département de Paris, exercice 2017.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO